7946
Case
FRC
160+37

RÉPONSE

A l'inculpation dirigée par le représentant CLAUSEL *contre* COLLOT *son collègue, à la séance du 30 frimaire, mais rien moins que prouvée, comme il l'a dit à la séance du 6 nivôse.*

J'ÉTOIS absent de l'assemblée au moment où l'inculpation dont il s'agit fut énoncée à la tribune : j'allois répondre, lorsque, sur la motion de *Bourdon* (de l'Oise), le renvoi aux comités fut décrété.

Cependant comme le but perfide de toutes ces dénonciations est rempli en partie, dès quelles peuvent être publiées dans les carrefours par la voie des journaux, puisque l'impuissance de parler où l'on nous réduit, passe pour des aveux, et que ceux qui nous étouffent la voix appellent cela des preuves, il est bon d'éclaircir les faits par le seul moyen qui nous reste.

Si j'en crois ces journaux, *Clausel* m'a reproché d'avoir fait à la tribune de la Convention le panégyrique de *Ronsin* et *Vincent*, alors qu'ils furent dénoncés, l'année dernière, par Bourdon (de l'Oise) et Phelip-

THE NEWBERRY LIBRARY

peaux, et de suite mis en état d'arrestation. Voici ma réponse.

1°. Je n'étois point à Paris lorsque cette dénonciation a été faite.

2°. Etant arrivé quelques jours après, je parlai, il est vrai, du général de l'armée révolutionnaire, dans un rapport relatif à la situation de Commune-Affranchie. Ce rapport est imprimé. Voici ce que j'ai dit.

» Les convulsions qui déchirent le midi » sont effrayantes. Nos collègues de Marseille » vous l'ont annoncé. Le général de l'armée » révolutionnaire étoit parti de Commune-Af- » franchie pour se concerter avec le comité de » salut public, sur les demandes qui nous » étoient faites par le midi, d'un détachement » de cette armée. L'aristocratie, avant son » départ, publioit déjà qu'il étoit mandé à » votre barre, et deux heures après son arrivée » ici, il fut mis en arrestation. Vous pressentez « quel parti les malveillans pourront tirer de » cette circonstance; elle doit avertir ceux » d'entre nous qui reçoivent des renseigne- » mens relatifs à Commune-Affranchie, de » bien examiner ceux qui les leur font parvenir. » Je respecte leurs intentions, mais je desire- » rois que les motifs des décrets qu'ils ont sol- » licités eussent été plus clairement expliqués ».

On ne trouvera pas certainement dans ce passage, le seul applicable à Ronsin, un ton de panégyriste. Il est bien clair que je ne de

mandois autre chose, que la publicité des motifs de son arrestation, qui portoient sur ses opérations dans la Vendée, afin qu'il n'en résultât pas de défaveur à Commune-Affranchie sur l'armée dont il étoit le chef. Cette force publique étant la seule alors qui fût capable de comprimer les conspirateurs dans cette partie du midi, les autres corps armés ayant été envoyés au siége de Toulon.

Si l'on peut venir, un an après, dénoncer un représentant du peuple pour avoir exprimé à la tribune de la Convention de prudentes réflexions, et des sentimens de prévoyance et de sollicitude pour la chose publique, dans de graves circonstances; pour avoir fait à ses collègues une invitation nécessaire, je ne scais plus quels devoirs, et quels discours sont réputés solides et légitimes.

J'observe que je n'ai point parlé de VINCENT mis en arrestation avec RONSIN. C'est DANTON, ainsi que l'a rappellé BOURDON (de l'Oise), qui demanda leur mise en liberté et l'obtint. C'est aussi DANTON qui avoit proposé l'armée révolutionnaire, et pressé son organisation avec impatience : ce qui nuisit beaucoup à ce qu'elle eût toute la perfection qu'elle devoit avoir, c'est ce qu'ont toujours regretté les vrais patriotes qui s'y étoient enrôlés.

Pendant quatre décades environ que j'ai séjourné à Commune-Affranchie, RONSIN s'est rarement présenté chez les représentans du

peuple. Il ne m'a jamais parlé en particulier. Mes collègues, Fouché (de Nantes), Laporte et Albite, qui y étoient avec moi dans cet espace de tems, en rendront témoignage. A Paris, je ne me suis point trouvé six fois avec Ronsin dans tout le cours de la révolution, (les séances des jacobins, où je lui ai parlé rarement, exceptées; ce fut toujours par hasard, et avec beaucoup d'autres collègues; je ne l'ai jamais vu particulièrement.

Je puis en dire autant de *Vincent* et d'*Hébert*; je donne le plus sévère défi à qui que ce soit, de produire, non pas des preuves, mais le moindre indice, que j'aie eu avec eux des liaisons particulières. J'ignore encore où fut leur demeure; Hebert ne vint qu'une seule fois à la mienne, comme défenseur officieux d'un patriote incarcéré. Vincent ne s'y est jamais présenté. Je puis démontrer tout cela jusques à la plus parfaite évidence.

Ce n'est pas qu'en insistant sur ces particularités, je veuille faire un crime à ceux qui ont eu des rapports avec les individus dont il s'agit, lorsqu'ils étoient réputés patriotes: ce seroit accuser trop légèrement plusieurs bons citoyens, et quelques-uns même de nos collègues qui, pour avoir eu ces liaisons, n'en sont pas moins de bons et sincères républicains. Mais ces liaisons n'ont jamais été les miennes.

Ceux qui m'ont observé de près savent que

mon attachement à mes devoirs et l'application au travail, m'ont toujours tenu dans une sorte d'abstraction tout-à-fait solitaire : j'ai négligé les communications sociales les plus naturelles, j'ai méprisé tous les plaisirs et toutes les dissipations. On ne m'a vu dans aucune assemblée ou conciliabule; je sais bien qu'on a pu quelquefois y méditer des choses utiles, mais je tiens en principe que tout ce qui n'est pas sous l'œil du peuple est inquiétant. Ma société, mes uniques délassemens, ont été la société populaire. Amoureux et jaloux des devoirs, des plaisirs et des droits de la fraternité, je leur suis toujours resté fidèle. Mon ame fut toujours ouverte à la confiance, je n'ai jamais su dissimuler. Je me suis montré aussi sévère qu'aucun autre envers les ennemis de la patrie qui nous trompoient sous de fausses apparences de probité ou de patriotisme; dès que j'ai pu les signaler ou les reconnoître. Je ne ferai cependant un crime à personne, de n'avoir pu les deviner alors qu'ils avoient un masque épais, et quils se couvroient de l'impénétrable manteau de l'hypocrisie : je me garderois bien sur-tout de reprocher à mes collègues des opinions exprimées à la tribune de la convention, avec des intentions pures et utiles; le comble de la mauvaise foi, c'est de les interprêter à faux, en dénaturant les circonstances. Que deviendroit Clausel, si l'on recherchoit avec cette industrieuse perfidie, toutes les opinions qu'il a pro-

férées ? Je consens que l'*errare humanum* ait encore aujourd'hui même une grande latitude dans l'application qu'on peut lui en faire : mais qu'il soit donc un peu moins inquisiteur envers les autres.

Ce n'est pas que je réclame de lui aucune indulgence, je ne crains point ses préventions, et je provoque toute la rigueur même de ses passions ; j'exige seulement qu'il ne donne ni confiance, ni autorité à des mensonges.

Il est bon d'observer que c'est Robespierre qui le premier et sur le rapport de ses courtisans, accrédita l'idée que j'étois lié avec Ronsin, Hébert, Vincent, ect. Cette calomnie se trouva en quelque sorte appuyée par un éloge grotesque et ridicule, le seul je crois qu'Hébert m'ait jamais adressé dans ses feuilles, où il en a loué beaucoup d'autres sans qu'on en tirât aucune conséquence. Au reste, ce bizarre compliment qu'il m'avoit adressé, ne fut pour moi qu'un avertissement d'observer sa conduite : et lorsque les premiers indices de ses complots s'annoncèrent dans une société populaire dont l'énergie avoit été souvent utile à la révolution, celle des Cordeliers, alors égarée par de coupables intrigues, on sait que j'ai rempli mes devoirs avec courage ; tout ce que j'ai fait dans ces tems qui ne furent pas les moins orageux de la révolution, me parut obtenir un assentiment d'estime publique assez fortement prononcé.

On n'a pas assez remarqué dans le tems, que Robespierre et Couthon restèrent malades pendant tout le tems de cette crise, ils se tenoient en panne, afin de profiter de l'évènement quelqu'il fût. Nous n'étions alors que six au comité de salut public ; le comité de sûreté générale se réunit à nous pour sauver la patrie, et la faction Hébert fut renversée. Clausel n'étoit pas absent sans doute ; qu'il se retrace tout ce qui s'est passé ; qu'il interroge les membres des deux comités, il saura si j'ai manqué de courage pour braver les dangers, et pour les faire diparoître de concert avec eux, et toujours nous dévouans sans réserve ; qu'il recherche nos délibérations et nos arrêtés, il verra ce que nous avons fait alors pour assurer la tranquillité publique, sauver la liberté menacée, et préserver la représentation nationale.

Dès que le calme fut rétabli, Robespierre parut. Il vit avec humeur, avec jalousie, que les deux comités avoient acquis de nouveaux titres à la confiance de la convention ; il prêtoit l'oreille avec complaisance à toutes les calomnies dirigées contre les membres qui les composoient ; je refutai plusieurs fois, lui présent, celles qui m'étoient personnelles. Il sembloit pénétré de conviction ; il en reconnoissoit l'absurdité, et il recommençoit lui-même à les accréditer

le lendemain. Telle fut toujours la marche des calomniateurs.

Ils savent bien qu'ils mentent ceux qui reproduisent ces lieux communs, tant de fois rebattus par ceux qui ont menti et calomnié avant eux, mais que leur importe ? Tous ces impromptus qui jettent chaque jour et tout-à-coup la convention loin des grands intérêts publics, ne sont amenés que pour entretenir le tapis des proscriptions, et soutenir les déréglemens de l'opinion. Il n'est sorte de moyens qu'on ne mette en œuvre pour séduire, échauffer et tromper quelques représentans du peuple, afin de les amener aux horribles résultats que l'aristocratie ne cesse de poursuivre. On redouble d'efforts en cet instant, pour effacer les traces de quelques écrits où les membres dénoncés par Lecointre, ont projetté des traits de lumière. On refuse nos défenses à l'imprimerie nationale. Les principes de justice de la convention sont pourtant contraires à ce refus. La vérité est ardemment desirée, et on l'empêche d'apparoître. Je me fie à son irresistible influence. Plus on aura fait d'éfforts pour l'étouffer, plus elle aura d'éclat, dès qu'elle sera connue.

J. M. COLLOT.

A PARIS, de l'Imprimerie de GUÉRIN, rue des Boucheries-Honoré, N°. 937.